



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales : décision n° 19-2025

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt cohésion sociale d'un montant total de 450 800 € € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'extension du restaurant scolaire Peyrouas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 22 juin 2020,

Le Maire de LE MUY

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 450 800 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt pour le secteur local – offre cohésion sociale.

Montant : 450 800 euros.

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois.

Durée d'amortissement : 25 ans.

Périodicité des échéances : Trimestrielle.

Index : Livret A.

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%.

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Amortissement : Prioritaire.

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20251014-D-F19-2025-AU
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Le Muy, le 14/10/2025
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20251014-D-F19-2025-AU
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025